



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY

Mairie de Puy-Sanières

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de Puy-Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BRUNNER Pascal (pouvoir de DELPHIN Arnaud), GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno (pouvoir de LAGIER Gabriel), SOUSSEING Franceline
Excusés, absents : LAGIER Gabriel, DELPHIN Arnaud, PROST Michel

Ordre du jour :

- 1) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2023
- 2) Point sur les travaux
- 3) Vote comptes administratifs et comptes de gestion 2022 du budget principal et budget de l'eau
- 4) Affectation du résultat pour 2023
- 5) Vote taxes communales 2023
- 6) Vote budget principal et budget de l'eau 2023
- 7) Adhésion FSL 2023, CAUE 2023 et CIDFF 2023
- 8) Renouvellement du Mélézin : travaux de décapage du sol
- 9) Demandes subventions communales 2023
- 10) Nouveau règlement de la Salle de Fêtes
- 11) Questions diverses

1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à 8 voix pour et 1 abstention.

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Entretien habituel des fosses d'assainissement
- Extension du réseau d'eau potable au Truchets : mise en place adduction d'eau en même temps que les travaux d'assainissement de la Communauté de Communes.
- Mise en place des claustras au cimetière.

3) Vote comptes administratifs et comptes de gestion 2022 du budget principal et budget de l'eau

Michel MARAVAL présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2022.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent d'exploitation	+ 204 916.35 €
Excédent d'investissement	+ 73 111.97 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif à 8 voix pour (Bruno PARIS sort de la salle), le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture à 9 voix pour et décide de reporter les résultats en 2023 comme suit :

Compte 001 : excédent investissement reporté	+ 73 111.97 €
Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	+ 204 916.35 €

BUDGET EAU

Résultat exploitation :	Dépenses	+ 41 129.02 €
	Recettes	+ 64 875.17 €
	TOTAL	+ 23 746.15 €

Résultat investissement :	Dépenses	+ 21 244.42 €
	Recettes	+ 81 613.11 €
	TOTAL	+ 60 368.69 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif à 8 voix pour (Bruno PARIS sort de la salle), le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture pour le budget eau et assainissement à 9 voix pour.

4) Affectation du résultat pour 2023

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter et d'affecter les résultats en 2023 comme suit :

Compte 002 : excédent antérieur exploitation reporté :	+ 23 746.15 €
Compte 001 : excédent antérieur investissement reporté :	+ 60 368.69 €

5) Vote taxes communales 2023

Michel MARAVAL expose les taux des taxes 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taxes 2023 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie	40.77 %
Taxe Foncière Non Bâtie	68.54 %
Taxe d'Habitation	6.13 %

6) Vote budget principal et budget de l'eau 2023

Michel Maraval, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2023

Le budget principal 2023 s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	+ 750 758 €
Section d'investissement	+ 661 314 €
Total	+ 1 412 072 €

Le budget eau et assainissement 2023 s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	+ 65 246 €
Section investissement	+ 95 615 €
Total	+ 160 861 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les budgets 2023 à l'unanimité.

7) Adhésion FSL 2023, CAUE 2023 et CIDFF 2023

M. Le Maire expose au conseil qu'il convient d'adhérer au FSL au CAUE et au CIDFF et rappelle les montants des adhésions pour l'année.

FSL : 116.80 € CAUE : 100 € CIDFF : 55 €

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide d'adhérer au FSL, au CAUE et au CIDFF et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

8) Renouvellement du Mélézin : travaux de décapage du sol

- Type d'intervention : **décapage du sol par plateaux de 9 m2 dans 7 parquets en coupe rase** (coupe à câble)
- Quantité : **1,2 ha**
- Localisation : **parcelles forestières n° 1 (0,7 ha) et n° 2 (0,5 ha)**
- Coût prévisionnel global hors taxes (ATDO comprise) : **3 864,00 €**
- Durée des travaux : **une semaine environ, en sept/octobre 2023**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : Approuve le projet qui lui a été présenté et sollicite l'attribution d'une aide publique auprès de la Région pour la réalisation de l'opération ci-dessus, au taux maximum de subvention (60%)

9) Demandes subventions communales 2023

- Association parents d'élèves	300 €	9 voix pour	
- Association parents d'élèves (fête du village)	450 €	9 voix pour	
- A tout cœur (chorale)	400 €	9 voix pour	
- Ski club de Réallon	200 €	9 voix pour	
- Ski et Nature	300 €	9 voix pour	
- AICA La Diane	150 €	9 voix pour	
- ADMR	300 €	9 voix pour	
- Amicale Sapeurs- Pompiers	150 €	9 voix pour	
- FNACA	100 €	9 voix pour	
- Souvenir Français	100 €	9 voix pour	
- Secours populaire Embrun	250 €	9 voix pour	
- APF France handicap	100 €	6 voix pour	3 abstentions
- Restos du cœur	100 €	9 voix pour	